

**REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE PESEUX
CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULE « MC – P-010 UN TERRAIN DE
VOLLEY A PESEUX»**

Mesdames, Messieurs,

En date du 10.11.2025, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus comme objet de notre compétence. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Le présent mandat souhaite l'installation d'un filet et de marquage pour la pratique du volleyball et du badminton sur le terrain au nord du collège de Pamplemousse.

Cette zone de délasserment a fait l'objet d'une réflexion et doit être réaménagé durant l'année 2027. Son caractère sportif et ludique pour toutes et tous sera largement renforcé. Ce projet s'inscrit en parallèle à la création de nouvelles salles de sports sur le site du collège des Coteaux.

Un projet a été défini par les services des sports et des parcs et promenade et intègre notamment les volontés d'un précédent mandat citoyen qui souhaitait la mise en place d'une piste de pétanque.

Le projet intègre notamment une zone de jeux pour les enfants, une piste de pétanque, une zone de *street workout*, des modules d'escalade, une table de ping-pong et un terrain de streetball. Il revoit par ailleurs la disposition du terrain de football.

Dans ce cadre, il n'est pas prévu de terrain de volley ball/badminton. D'une part, la pratique du badminton est souvent rendue difficile en plein air et d'autre part le volleyball trouve un attrait important sous sa forme de « beach volley » pour lesquels sept terrains sont disponibles sur le territoire communal (Jeunes-Rives, Mail, Nid-du-Crô).

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 19.01.2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve